

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq janvier, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bargemon s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Nadine Decarlis, Maire.

Etaient présents : C. Sarkissian, C. Zahaf, C. Bobenrieth, F. Collart, Adjoint ;
JC Augier, Y. Bacquet, G. Goeman, P. Porre

Absents excusés ayant donné procuration : P. Péliou à P. Porre, D. Côte des Combes à C. Zahaf, M. Lériss à C. Sarkissian, N. Bégluati à C. Bobenrieth, R. Roux à Y. Bacquet

Absente : C. Vicquenault

Secrétaire de séance : C. Sarkissian

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 7/12/2023.

Approuvé à l'unanimité

Mme la Maire ouvre la séance à dix huit heures.

Ordre du jour

- Admission en non-valeur

L'article 173 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs. Le décret n° 2023-523 du 29/06/2023 fixe le plafond de délégation à respecter à 100 € pour les Communes. Mme la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables inférieures à 100 €.

Approuvé à l'unanimité

- Modification des statuts et adhésion de compétence à TE83-Symielec

Le comité syndical de TE83-Symielec a délibéré le 12/12/2023 et acté l'adhésion de Flayosc à la compétence n° 7 « réseau de prise en charge pour véhicules électriques » ainsi que la modification des statuts du syndicat. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Demandes de subventions Etat (DETR) et départementales pour travaux :

Réfection étanchéité de la cour de l'Ecole (maternelle) et isolation thermique

Montant des travaux HT	47 605.00 €
Demande subvention Etat (DETR)	23 803.00 € (50 %)
Demande subvention Département	14 282.00 € (30 %)

Rénovation énergétique de l'immeuble de la Mairie

Montant des travaux HT	12 280.00 €
Demande subvention Etat (DETR)	4 912.00 € (40 %)
Demande subvention Département	4 912.00 € (40 %)

Réfection peinture Ecole

Montant des travaux HT	6 060.12 €
Demande subvention Etat (DETR)	3 030.00 € (50 %)
Demande subvention Département	1 818.00 € (30 %)

Voté à l'unanimité

- Création régie pour monnayeurs (eau et électricité Camping Cars – électricité court de tennis

Ayant rajouté un monnayeur concernant la consommation d'eau sur l'aire de camping cars, il serait souhaitable de créer une régie spécifique pour l'encaissement de ces recettes (eau et électricité camping cars + électricité court de tennis) et ne plus verser sur la régie cantine scolaire / garderie.

Voté à l'unanimité

- Zones d'accélération ENR

M. C. Bobenrieth rappelle la loi du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, loi répondant à un triple objectif (préserver le pouvoir et la compétitivité des entreprises,

défendre l'indépendance industrielle, énergiques et politique et lutter contre le dérèglement climatique). Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, les Communes ont été invitées à définir, à leurs échelles de référence, des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. A cet effet, la Commune de Bargemon a engagé une concertation de la population sur la base d'un document où sont proposées des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Ce document a été mis à disposition du public en mairie (accompagné d'un registre d'observations), été mis en ligne sur le site internet et la page Facebook de la Commune et publié sur l'application Panneau Pocket. Ces mises à disposition ont toutes été annoncées via ces mêmes médias et ont été organisées du 19/12/2023 au 18/01/2024 inclus. Dans le cadre de cette concertation avec la population, le document mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie n'a suscité que peu d'intérêt et aucune observation n'a été formulée sur le registre. 487 lectures sur Panneau Pocket et 504 visites ont été enregistrées sur le site internet de la Commune. Un seul courriel a été envoyé soulignant l'importance que le parc photovoltaïque de Favas soit à l'abri des vues et la cohérence de l'utilisation des toitures notamment dans un esprit d'autoconsommation collective avec l'Ecole entre autres. Au regard du dossier soumis à la concertation et des résultats, il est proposé de retenir comme périmètre de développement :

- zone « Photovoltaïque au sol » le périmètre des parcelles, section I n° 017, 170 et 171 au sud du château de Favas,
- zone « Photovoltaïque sur toiture » le périmètre des parcelles, section B n° 1331 et 1763 (salle polyvalente), section C n° 289 (moulin à huile), section D n° 877, 878 et 879 (future EHPAD),
- zone « Photovoltaïque sur parking et ombrière, le périmètre des parcelles, section B n° 2432 et 2433 (projet futur parking).

Voté à l'unanimité

P. Porre relance l'idée d'alimentation hydroélectrique qu'il avait initiée en 2021 mais non aboutie. Mme la Maire lui propose de relancer le dossier.

- Convention relative à la gestion de la réservation communale au sein du parc de l'organisme Var Habitat

Une nouvelle loi nationale a été instaurée. Pour les futures locations, la Commune devra présenter 3 candidats par logement. En cas de candidats manquants, Var Habitat Caléol proposera des personnes venues de l'extérieur. L'attribution du logement sera tout de même faite avec notre accord (ex : un candidat venant de Toulon pourra obtenir un logement à Bargemon). Une convention sera signée pour 3 ans et pourra être modifiée par avenant.

Voté à l'unanimité

Christophe Sarkissian informe le Conseil Municipal que l'antenne Free est installée à Favas.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur le sens de circulation du chemin du Coucadis.

Elle informe du décès de la directrice de l'Ecole et de M. Claude Pierrugues.

La séance est levée à 19 h 10.

N. Decarlis
Maire,



C. Sarkissian,
Secrétaire,